



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de **Madame le Maire, Sophie GUIGUE**.

Étaient présents :

Adjoint : M. Louis BORRELLY, M. François VIALLET,

Conseillers Municipaux : Mme Maud BRUNONI, Mme Catherine CHAPTAL, M. Julien ROCHE, M. Patrick TONARELLI, M. Emmanuel LESIEUR

Procurations : Mme Léa CHELABI, Mme Hélène CHENIVESSE, M. Laurent MARCOVICI,

Absents :

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du CM du 19 septembre 2024,
- 2- Délibération portant sur une décision modificative du budget 2024 de la commune,
- 3- Délibération portant sur les Fonds de Concours de l'Agglomération du Gard Rhodanien 2022 – Modification des montants : augmentation des coûts,
- 4- Point urbanisme.

.....

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. François VIALLET.

Avant le début de la séance du Conseil Municipal, Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération portant sur les Fonds de Concours de l'Agglomération du Gard Rhodanien 2022 – Modification des montants : augmentation des coûts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Michel PORTAL, ancien conseiller municipal et ancien adjoint au Maire de la commune de Salazac, décédé le 16 novembre 2024.

1 – Approbation du procès-verbal du CM du 19 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

2 – Délibération portant sur une décision modificative du budget 2024 de la commune.

Mme le Maire rappelle qu'une décision modificative du budget doit être approuvée par le Conseil Municipal. A la demande de la Trésorerie de Bagnols sur Cèze, la commune a dû procéder à l'annulation de titres sur les années antérieures ; ce qui équivaut à établir des mandats. Il s'agit de deux factures d'eau impayées datant de 2019 et 1 titre annulé suite à un jugement du Tribunal Administratif.

Sachant qu'il a été provisionné 2 000 € au chapitre 673 (titres annulés sur exercice antérieur) et que le total des annulations s'élève à 4 069,84 €, il faut procéder à l'augmentation de ce chapitre en procédant à une décision modificative (DM 1).

Mme le Maire propose de répartir de la façon suivante :

- Chap 73 : - 2 069,84 €
- Chap 67 : + 2 069,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du budget de la commune pour l'année 2024.

Soit la répartition suivante :

Chap 73	132 830,16 € (au lieu de 134 900 €)
Chap 67 – ligne 673	4 069,84 € (au lieu de 2 000 €)

3 – Délibération portant sur les Fonds de Concours de l'Agglomération du Gard Rhodanien 2022 – Modification des montants : augmentation des coûts.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération déjà prise mais donc les montants ont été modifiés (car étant faux) et de ce fait a entraîné une augmentation des coûts. Cela concerne les travaux d'aménagement du parking à l'entrée nord de la commune :

Montant des travaux :	10 134 €
FCTVA :	1 427 €
Fonds de Concours 2022 :	3 330 €
Autofinancement :	5 346 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'augmentation du coût de ces travaux et par la même de modifier la délibération

4 – Point urbanisme

Mme le Maire présente la liste des dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie :

➤ Déclarations préalables en cours :

DP 030304 24 R0015 : Mme MORVENT Estelle, 1967 route de Cabaresse. Déposée le 19 septembre 2024.
Construction d'un abri de jardin. Défavorable le 18 octobre 2024.

DP 030304 24 R 0014 : Mme Katrien LAUWERS, 261 chemin le Pontalion. Déposée le 18 septembre 2024.
Avis favorable le 16 octobre 2024.

Fin de séance à 18h50.

Fait à Salazac, le 26 novembre 2024

Le Maire,
Sophie GUIGUE.

Le secrétaire de séance,
François VIALLET.